

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

---

DISPOSITIONS RELATIVES À LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY - (N° 2539)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par  
M. Gibbes, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

Au début de l'alinéa 3, supprimer le mot : « Toutefois, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.